



La Compagnie des Transports Strasbourgeois renforce son dispositif de lutte contre les incivilités

Depuis plusieurs années, la CTS fait de la lutte contre la fraude et les incivilités une de ses priorités. Pour cela, elle a fortement augmenté les effectifs de ses équipes de contrôle et d'intervention sur son réseau, et y a également déployé des agents de prévention. Aujourd'hui, la CTS franchit un nouveau cap dans le renforcement de son dispositif : à compter de mai 2015, des agents de prévention seront assermentés. Ils auront le pouvoir de verbaliser, au nom de la CTS, toute personne commettant une infraction au règlement à bord des bus et des trams de l'agglomération strasbourgeoise.

« Pour agir plus efficacement face aux comportements incivils, la CTS a souhaité donner un nouveau cadre d'intervention aux agents de prévention. Dans le prolongement de leur mission actuelle de prévention, certains d'entre eux seront habilités à verbaliser, au nom de la CTS, tous les comportements contrevenants au règlement de Police des transports, y compris l'absence de titres valides », indique Jean-Philippe Lally, Directeur Général de la CTS.

Rappelons que la politique menée par la CTS en matière de lutte contre la fraude et les incivilités repose également sur des actions de prévention et de sensibilisation au « vivre ensemble » dans les transports en commun. En octobre 2014, elle a notamment signé deux nouvelles conventions de partenariat, avec l'Association Sporting Strasbourg FUTSAL et avec les Francas (Fédération de structures et d'activités pour l'enfance et l'adolescence).

« Cette nouvelle mesure est un levier de plus pour engager les usagers à respecter l'espace public que sont les transports en commun », ajoute Alain Fontanel, Président de la CTS.



« CARTON JAUNE ! pour l'éviter jouons-la FAIR PLAY... »

D'ici l'entrée en vigueur de cette évolution, les agents de prévention Cityveille remettront un « carton jaune » aux voyageurs faisant preuve d'incivilité. Ce petit dépliant faisant office d'avertissement leur indique le montant des amendes auxquelles leur comportement les expose et rappelle les règles essentielles de civisme à respecter à bord des véhicules de transport en commun de la CTS.

Un dispositif de communication sous forme d'affiches sera parallèlement mis en place dans tous les trams et les bus pour rappeler à l'ensemble des voyageurs le règlement en vigueur sur le réseau ainsi que les tarifs des amendes appliqués en cas d'infraction.

À PROPOS DE LA CTS

La CTS, Compagnie des Transports Strasbourgeois, est l'opérateur de mobilité de l'agglomération strasbourgeoise. Avec 30 lignes de bus, 6 lignes de tram et 1 ligne de Bus à Haut Niveau de Service, la CTS exploite le plus grand réseau maillé de France et assure plus de 438 000 voyages par jour.

Elle propose également à ses clients :

- la location de vélos en libre-service (Vélnhop), au travers de sa filiale Strasbourg Mobilités
- le déplacement en autocar dans le département (sur le secteur du bassin de Strasbourg principalement) au travers de sa filiale CTBR
- un service d'autopartage, en partenariat avec Citiz

Plus d'informations sur : <http://www.cts-strasbourg.eu>